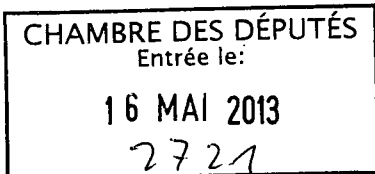




Luxembourg, le 16 mai 2013

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre  
des Députés

LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question **urgente** suivante à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:

*« Selon mes informations, les épreuves orales en langue anglaise à l'examen de fin d'études secondaires ne correspondraient pas aux dispositions applicables en la matière. En effet, certains textes dépasseraient la longueur maximale prescrite par le ministère (nombre de mots). De plus, les images à commenter par les candidats seraient accompagnées de textes, ce qui n'est pas non plus conforme aux consignes du ministère.*

*Sachant que les épreuves orales commenceront sous peu, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:*

*Madame la Ministre peut-elle confirmer ces informations?*

*Au cas où les épreuves orales en anglais de cette année comporteraient de tels textes, les commissaires d'examen seraient-ils invités par Madame la Ministre à les retirer de suite?*

*Est-il exact que des textes non conformes aux consignes ministérielles avaient déjà été retenus pour les épreuves orales de l'an passé?*

*Est-ce que des problèmes analogues se sont présentés, voire se présentent dans d'autres disciplines? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER  
Député

**Le caractère urgent de la question a été reconnu (16.05.2013)**